
**VILLE DE
PROVINS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 9 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 9 février à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. BENECH, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, M. ROUSSEAU, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. JIBRIL, conseiller municipal, par M. LAVENKA Mme OCANA, conseillère municipale, par M. JEUNEMAITRE Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme CANAPI
Excusé(s) non Représenté(s)	M. PERCHERON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme HOTIN-LETANG

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	29.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 01.02.2024	

---oooOooo---

N° 2024.07

**CENTRE SOCIAL DE LA MAISON DES QUARTIERS
PROJET SOCIAL 2024/2027
Demande d'agrément à la CAF de Seine et Marne**

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- En référence aux missions de l'animation de la vie sociale d'une part, et en réponse aux besoins sociaux constatés sur le territoire d'autre part, le projet social explicite les axes d'interventions prioritaires et propose un plan d'actions et d'activités adaptées conformément aux circulaires de la CAF n°2012-013 du 20/06/2012 et n°2016-005 du 16/03/2016.
- La Maison des Quartiers-Centre Social de Provins renouvelle pour la 9^{ème} fois sa demande d'agrément auprès de la CAF de Seine et Marne pour la période 2024 à 2027. Ainsi, quatre orientations sont proposées :

Animation globale :

➤ **Un accueil décloisonné pour tout public :**

Dans une démarche inclusive, le Centre Social comme lieu d'accueil et d'accès aux droits pour tous ; Un suivi et orientations coordonnés ; Un espace de rencontre, d'échange habitants/partenaires ; Mieux communiquer pour rendre accessible avec équité

Une démarche : **aller vers et amener vers, avec les partenaires**

➤ **Un Espace participatif : Porter la parole et soutenir les initiatives des habitants :**

Favoriser le dialogue et accompagner les projets des habitants, des jeunes et des associations

Se concerter et travailler ensemble afin de favoriser le lien social et la solidarité

Rendre attractif et faciliter la participation et le bénévolat pour un projet vivant et évolutif

Une posture : **faire avec les habitants et associations** pour plus d'innovation

➤ **Un Pôle ressources : lieu de vie en collectif d'éducation et d'émancipation**

Le centre social comme lieu d'échange, d'apprentissage et de montée en compétences pour tous

Un espace de découverte, d'expériences, d'émancipation, d'insertion socio-économique

Une valorisation du secteur de l'animation et de l'Education Populaire

Un savoir-faire: **Accompagner et favoriser les expériences, talents et ressources**

Animation collective famille :

➤ **La famille au centre de ses préoccupations et de ses projets :**

Soutenir la fonction parentale pour les familles les plus en difficulté

Prendre soin de soi pour aller mieux et avancer dans son projet de vie, de parents

Une veille pour repérer et prévenir des risques

Un maillage du réseau partenarial identifié et accessible aux familles

La parentalité : les familles comme ressources

La coéducation : la famille comme partenaire

Durant ces quatre années, des actions sont mises en place selon les orientations définies ci-dessus

Cet agrément permettra à la CAF de Seine et Marne d'apporter son soutien financier annuel au centre social au titre de :

- Animation Globale et Coordination : 70 000.00 €
- Animation Collective famille : 23 000.00 €

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (32 voix "pour") :

- ⇒ De demander le renouvellement de l'agrément de la Maison des Quartiers-Centre Social pour les quatre prochaines années (2024-2027) et solliciter toutes aides financières liées à ses activités.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier Lavenka
Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le *17.02.2024* réception à la Préfecture de Seine et Marne, le *15.02.2024*

Olivier Lavenka
O LAVENKA